

Reconnaissance de qualifications professionnelles étrangères en Allemagne

Vous avez appris un métier à l'étranger et souhaitez travailler en Allemagne ?

Depuis le 1er avril 2012, vous avez la possibilité de faire reconnaître votre formation professionnelle acquise à l'étranger et améliorer ainsi vos chances sur le marché du travail allemand. Pour les métiers de l'industrie, du commerce, de la gastronomie et des services, vous devez vous adresser à cet effet à la Chambre de Commerce et d'Industrie IHK FOSA (Foreign Skills Approval) qui est l'organisme de reconnaissance central des chambres de commerce et d'industrie allemandes.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'IHK FOSA compare votre formation professionnelle acquise à l'étranger avec une formation équivalente allemande. Les critères essentiels sont le contenu et la durée des formations. L'expérience professionnelle et les formations continues sont également prises en compte.

S'il n'y a pas de différences significatives, l'IHK FOSA vous délivre un document officiel faisant juridiquement foi de l'équivalence de votre qualification professionnelle acquise à l'étranger avec la qualification allemande.

En présence de différences significatives, l'IHK FOSA peut certifier une équivalence partielle. L'attestation fait alors état de vos qualifications actuelles et des différences concrètes par rapport au diplôme allemand. Vous pouvez ainsi postuler directement auprès des employeurs ou rechercher une formation continue adéquate pour combler les qualifications manquantes.

Où se faire conseiller ?

Sur le formulaire de demande, vous devez reporter le métier allemand dont vous souhaitez obtenir l'équivalence pour votre qualification professionnelle acquise à l'étranger. Parmi les quelque 350 métiers de formation en alternance et les nombreuses formations continues différentes qui existent, la tâche n'est donc pas toujours facile. D'une façon générale, vous pouvez vous adresser à votre Chambre de Commerce et d'Industrie locale pour vous faire conseiller individuellement et gratuitement. La plupart des Chambres tiennent des informations à votre disposition sur la procédure à suivre et la manière d'effectuer votre demande et sont en mesure de vous porter assistance dans l'évaluation de la qualification allemande de référence.

Que faut-il faire ?

Remplissez le formulaire de demande (disponible sur le site www.ihk-fosa.de). Vous devez également joindre les pièces suivantes :

- copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- justificatif de votre qualification professionnelle acquise à l'étranger
- justificatif de l'expérience professionnelle liée à la qualification
- autres justificatifs (par ex. certificats de formations professionnelles continues)
- intention d'exercer une activité rémunérée (non nécessaire pour les ressortissants de l'UE/EEE/Suisse ou les personnes domiciliées dans l'UE/EEE/en Suisse)

Remarque : le certificat de formation doit être remis sous forme de copie certifiée conforme, pour les autres pièces, une simple copie suffit. Les documents en langue étrangère doivent par ailleurs être traduits par un traducteur assermenté.

Coûts

La procédure est payante. Les frais sont fixés au cas par cas en fonction de la complexité de l'effort investi et se situent dans une fourchette comprise entre 100 € et 600 €. Pour les chômeurs ou les personnes à la recherche d'un emploi, prière de consulter au préalable l'agence locale d'aide à la recherche d'emplois compétente (Jobcenter) pour une éventuelle prise en charge des coûts par l'office allemand du travail.

Veillez envoyer votre demande accompagnée des pièces requises à :

IHK FOSA (Foreign Skills Approval)
Ulmenstraße 52g
90443 Nürnberg

Pour plus d'informations :

Site : www.ihk-fosa.de | Hotline téléphonique : +49 (0)911/ 81 50 60 | E-mail: info@ihk-fosa.de